

Département
du
PAS-DE-CALAIS

Arrondissement
d'
ARRAS

Canton
d'
AUBIGNY-EN-ARTOIS

MAIRIE DE TINCQUES

4, place principale
62127 TINCQUES

Téléphone : 03.21.47.38.49

Télécopie : 03.21.47.24.20

Ouverture au public : T.L.J de 09 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30
Le samedi de 09 h 00 à 12 h 30

Délib 2014-30

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil quatorze, et le vingt deux septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert DARTOIS, Maire, par suite de convocation en date du seize septembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. André BOUCHIND'HOMME, COURBOIS Elisabeth, DARTOIS Gilbert, DELASSUS Maryse, DÉTOURNÉ Florence, DÉTOURNÉ Françoise, DUBAR Philippe, GOUILLARD Cyrille, LEFEBVRE Bruno, MIVELLE Daniel et THELLIER Jacques.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. COJON Jacques (pouvoir à BOUCHIND'HOMME André), DELION Vincent, DUEZ Christophe (pouvoir à GOUILLARD Cyrille) et FAVRE Angélique.

OBJET :

MISSION DE
MAÎTRISE
D'ŒUVRE POUR
LA CRÉATION DE
RÉSEAUX
D'ASSAINIS-
SEMENT DE LA
COMMUNE

Validation du choix
de la Commission
d'Appel d'Offres

La séance ouverte, Monsieur le Président :

- rappelle que, dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre pour la création de réseaux d'assainissement de la commune, la Mairie a procédé par voie de consultation.
- précise que, la date de réception des plis ayant été fixée au mardi 12 août 2014 à 12h00, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie en séance d'ouverture des plis le mardi 16 septembre suivant à 19h00
- Donne lecture du Procès Verbal ainsi établi en C.A.O et demande de délibérer sur la question

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- après avoir pris connaissance des éléments exposés par Monsieur le Maire,
- après lecture et analyse du procès Verbal de la Commission d'Appel d'Offres établi lors de sa séance du 16 septembre 2014
- décide de retenir la candidature de IRH INGÉNIEUR CONSEIL, agence Nord Picardie, ZA carrefour de l'Artois, route départementale 950 à FRESNES LES MONTAUBAN, dont la rémunération est fixée à 4,2 % des tranches ferme et conditionnelles, ainsi que des missions complémentaires.
- dit que le détail figurant au procès verbal de la CAO sera annexé à la présente délibération
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à la présente décision.

Fait en séance les jour, mois et an que sudsits.

Suivent les signatures des membres présents.

Pour copie conforme
Gilbert DARTOIS
Maire de TINCQUES